



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

9^e séance plénièreJeudi 16 octobre 2014, à 15 heures
New York

Président : M. Rattray. (Jamaïque)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais une fois de plus vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et féliciter également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ibrahim Dabbashi, Représentant permanent de la Libye, de sa présidence à la soixante-huitième session. Je tiens également à associer à ces félicitations les autres membres du Bureau pour leur élection. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

D'emblée, l'Égypte s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/69/PV.2). J'ai l'honneur de faire les brèves observations suivantes à titre national.

Étant donné que le désarmement nucléaire demeure notre plus haute priorité, nous devons commencer par la

mise en œuvre de la résolution 68/32 portant sur le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013, qui présente une feuille de route en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. La Première Commission doit apporter sa contribution aux débats sur la mise en œuvre de cette feuille de route. À cet égard, nous nous félicitons de la publication du rapport du Secrétaire général reprenant les vues des États Membres, en particulier en ce qui concerne les éléments d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Un appel a été lancé en vue de la négociation de cette convention dans le cadre de la Conférence du désarmement, seule instance de négociation sur le désarmement. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective d'un examen éclairé de ce rapport fondamental. Il convient à cet égard d'élaborer une feuille de route claire, portant sur le fond et la procédure et permettant d'obtenir des résultats concrets susceptibles de contribuer véritablement à l'objectif de la communauté internationale, à savoir débarrasser le monde des armes nucléaires, en particulier à l'approche du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU. Nos discussions au sein de la Première

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-57180(F)



Document adapté

Merci de recycler



Commission sont une excellente occasion de donner une nouvelle impulsion au mécanisme de désarmement grâce à cette feuille de route, qui prévoit la convocation, au plus tard en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis.

L'Égypte se félicite de la dynamique continue qui a permis de relancer le débat international sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et l'incompatibilité de leur détention et de leur emploi avec les principes directeurs du droit international humanitaire. Nous appuyons l'appel lancé à l'occasion de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Nayarit, en vue de la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Nous exhortons les États dotés de l'arme nucléaire à participer activement aux travaux de la troisième Conférence qui se tiendra en Autriche. En tant que détenteurs d'armes nucléaires, ils ont une responsabilité particulière dans la prévention de ce qui serait une catastrophe.

L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un pas vers la réalisation du désarmement nucléaire. La création de zones exemptes d'armes nucléaires à brève échéance dynamise les efforts visant à atteindre l'objectif plus large d'un monde exempt d'armes nucléaires. La communauté internationale a reconnu qu'il fallait créer d'urgence une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Pourtant, en dépit de ces appels répétés, il n'y a toujours pas de progrès dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et du plan d'action issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010 relatif au Moyen-Orient.

C'est dans ce contexte qu'il a été reconnu dans le plan d'action de 2010 lui-même que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demeurerait valable jusqu'à la réalisation des objectifs qui y sont inscrits. Cet appel doit être entendu et concrétisé de façon accélérée si l'on veut rattraper le temps perdu. L'Égypte, à l'instar des autres membres de la Ligue des États arabes, n'a épargné aucun effort pour apporter sa contribution et faire avancer le processus de création de cette zone, comme le démontrent également les lettres mentionnées dans la note du Secrétaire général (A/68/781).

La Première Commission nous offre également une excellente occasion de traduire nos engagements collectifs en mesures concrètes à l'approche de la

Conférence d'examen du TNP de 2015. Il convient de rappeler ici que le plan d'action de 2010 représente un plancher et non un plafond. Par conséquent, la Conférence 2015 sera non seulement une occasion d'évaluer dans quelle mesure les engagements pris en 2010 ont été mis en œuvre et d'accélérer la mise en œuvre de ceux qui restent, mais également de prendre de nouveaux engagements axés sur l'avenir en matière de désarmement nucléaire.

La présente session de la Première Commission est la première session tenue depuis qu'a été franchi le seuil des 50 ratifications requises pour l'engagement du processus d'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, adopté par un vote à l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que l'Égypte est bien consciente des effets du commerce illicite des armes classiques. Nous sommes fermement résolus à ne ménager aucun effort pour combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères. Nous exhortons tous les pays qui décident d'adhérer au Traité sur le commerce des armes à l'appliquer de bonne foi pour que sa raison d'être et ses objectifs soient réalisés. Nous suivrons de près l'évolution de la situation concernant ce Traité en termes d'adhésion, d'entrée en vigueur et de mise en œuvre afin de nous prononcer sur notre position finale.

La communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue de combler les lacunes qui subsistent. Nous demandons à nouveau que soit examinée la question de la surproduction et des stocks de plus en plus importants d'armes classiques dans les principaux pays exportateurs et producteurs d'armes. Nous demeurons convaincus qu'il faut tout mettre en œuvre pour placer la production et les stocks des principaux États producteurs d'armes sous surveillance internationale. La responsabilisation internationale est la seule garantie contre tout abus potentiel du déséquilibre qui existe entre les principaux producteurs d'armes et le reste du monde.

Dans le cadre des délibérations menées lors de la dernière session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, nous avons proposé des mesures de confiance qui permettent de répondre aux préoccupations relatives aux armes classiques. Ces mesures soulignent également la nécessité de lutter contre les menaces qui pèsent depuis longtemps sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, il n'existe pas de menace plus grave à la paix et à la stabilité, au droit international, au droit international

humanitaire, au droit des droits de l'homme et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies que les crimes d'agression et d'occupation étrangère rendus possibles par des arsenaux d'armes classiques utilisés pour menacer et dominer d'autres peuples et les priver de leurs droits les plus fondamentaux.

L'écart ne cesse de se creuser avec le perfectionnement des armes classiques. L'Égypte réitère que la technologie ne doit pas prévaloir sur l'humanité. La mise au point avérée ou potentielle d'armes létales autonomes soulève de nombreuses questions quant à leur conformité au droit international humanitaire, ainsi qu'à l'éthique de la guerre. Il convient de mettre en place la réglementation nécessaire avant la mise au point ou le déploiement de ces systèmes.

L'Égypte est pleinement attachée à la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, nous saluons le professionnalisme avec lequel le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Zahir Tanin, a présidé en juin 2014 la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Président, que votre conduite avisée des activités de la Première Commission nous permettra de faire de nouveaux progrès concernant un programme équilibré relatif au désarmement et à la sécurité internationale, tant en ce qui concerne les armes de destruction massive que les armements classiques. Nous vous assurons à nouveau de notre appui à cet égard et sommes prêts de notre côté à apporter notre contribution.

M. Zambrana Torrelío (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection et à vous souhaiter plein succès dans vos travaux à la tête de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, sous votre direction et avec l'appui de toute votre équipe, nous obtiendrons d'excellents résultats de nature à favoriser et faire avancer le processus de désarmement nucléaire et de recherche de la paix et de la sécurité pour nos peuples. Nous vous assurons du plein appui de notre délégation dans cette tâche.

La Bolivie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2) et par la

représentante du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/69/PV.8). Ma délégation souhaite cependant faire quelques observations à titre national.

Les normes mondiales de désarmement revêtent une grande importance dans la réalisation du développement, l'amélioration de la qualité de vie et, surtout, la survie de la Terre nourricière. Les conflits ont déjà coûté des millions de vies humaines. Les armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, nucléaires ou biologiques, de même que le stockage des excédents et les transferts illicites d'armes classiques mettent en danger la paix et la sécurité internationales, voire la planète tout entière.

Je voudrais aborder la question des armes nucléaires, qui sont les armes les plus inhumaines jamais conçues puisque leurs effets létaux durent des décennies. Ce sont les seules armes inventées par l'homme ayant la capacité de détruire totalement la vie sur la planète, et les arsenaux existant actuellement permettent de le faire plusieurs fois.

À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a reconnu, par la résolution 67/55, que les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba ainsi que le Traité sur l'Antarctique étaient des instruments internationaux contribuant à libérer l'hémisphère Sud et les régions adjacentes de la présence d'armes nucléaires. En outre, l'Assemblée générale a réaffirmé à sa soixante-huitième session, en 2013, le caractère contraignant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et a exhorté les États parties à le respecter rigoureusement. Elle a également demandé, dans sa résolution 68/39, la mise en œuvre scrupuleuse et rapide de tous les éléments du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, de manière à ce que des progrès puissent être accomplis sur chacun des piliers du Traité en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

En dépit de tous ces documents officiels de l'ONU et, pire encore, plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du TNP – principal accord international sur le désarmement nucléaire – il existe encore malheureusement un petit groupe de pays privilégiés qui conservent leurs arsenaux nucléaires, et ce malgré les dispositions dudit Traité. Inutile de dire que ce petit groupe de pays est, comme par hasard, composé des membres permanents du Conseil de sécurité. L'État plurinational de Bolivie regrette que, plus de quatre

décennies après l'entrée en vigueur de ce Traité, ces pays n'aient pas tenu leurs promesses envers l'humanité.

Conformément à sa Constitution, la Bolivie est un État pacifiste qui promeut la culture de la vie et le droit des peuples à la paix, ce qui le motive et l'encourage à déplorer et à rejeter toute mesure susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité des États, mais aussi et surtout à considérer comme essentielle la nécessité de progresser vers l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire et d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la Bolivie appelle les États du monde entier à respecter la vie et les droits de la Terre nourricière, et appelle en particulier ce petit groupe d'États dotés d'armes nucléaires ainsi que d'autres à cesser toute activité de cette nature.

La Bolivie réaffirme avec insistance que si notre objectif est de consolider la paix dans le monde pour la survie de nos peuples, la communauté internationale doit réaffirmer la nécessité d'avancer vers l'objectif primordial du désarmement nucléaire et de la non-prolifération en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. L'on ne peut ni justifier ni soutenir l'argument avancé par certains États selon lequel les armes nucléaires constituent la garantie indispensable, légitime et illimitée de leur propre sécurité et de celle de leurs alliés, alors que d'autres États n'ont pas le droit de s'en procurer pour protéger ce qu'ils perçoivent comme étant leurs besoins propres en matière de sécurité.

Tant qu'un seul pays continuera de posséder des armes nucléaires, d'autres pays voudront également en acquérir. Aussi longtemps que ces armes existeront, il est presque inconcevable qu'elles ne soient pas utilisées un jour, que ce soit par accident, à cause d'une erreur de calcul ou délibérément. Ce serait catastrophique. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule façon de garantir la paix. Nous devons être conscients que la menace constante de leur utilisation ne cesse de préoccuper le monde entier. L'État plurinational de Bolivie croit fermement qu'il est possible de bâtir un monde pacifiste au sein duquel les peuples puissent cohabiter dans l'harmonie et préserver leurs droits à la paix, à la souveraineté et à l'autodétermination. Nous estimons par ailleurs que la sécurité internationale a été dénaturée et remplacée par un système de répression internationale dont le but est de contrôler le monde de manière unilatérale.

La mandat que nous ont confié nos peuples est évidemment bien différent des agressions commises au nom de la sécurité et de la paix. Il est essentiel

de prendre en considération les pratiques et autres visions de respect et de garantie des droits de l'homme et du droit à la paix dont nos peuples sont porteurs, ainsi que les diverses autres façons de régler les conflits nationaux et internationaux qui permettent la coexistence pacifique entre les peuples du monde entier. Pour cela, l'État plurinational de Bolivie a adopté le paradigme du « bien vivre » comme nouveau modèle politique, économique et social favorisant le respect de la vie et garantissant le respect de la paix, grâce au dialogue et à la coexistence pacifique entre les peuples. La Bolivie estime que les peuples vivant sur la Terre nourricière doivent faire en sorte que ce millénaire soit celui du respect et de la diffusion de la culture de la vie et de la paix, en vue de construire une société juste, plurielle, solidaire, équitable, égalitaire, garantissant la justice sociale, et fondée sur le respect et l'égalité pour tous, afin d'empêcher des conséquences humanitaires catastrophiques et de surmonter la déviance morale qui prévaut actuellement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. De Macedo Soares (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la Première Commission en qualité de Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Je me réjouis tout particulièrement de travailler sous la direction d'un diplomate fort compétent de la Jamaïque, l'un des 33 États membres de l'Organisme, dont plus d'un tiers sont des pays des Caraïbes ayant des problèmes de sécurité spécifiques et des positions bien déterminées sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Depuis le début de mon mandat, je m'emploie à accroître la participation des Caraïbes aux efforts de l'OPANAL.

Hier, nous avons entendu l'intervention de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/69/PV.8), au sein de laquelle l'OPANAL est un organe spécialisé chargé du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. C'est la seule organisation internationale régionale consacrée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. L'Amérique latine et les Caraïbes ont ainsi contribué de manière inestimable et véritablement novatrice à la paix et à la sécurité dans le monde. Une zone de 20 millions de kilomètres carrés,

dans laquelle vivent environ 600 millions de personnes, demeure exempte d'armes nucléaires.

Depuis 1967, l'Assemblée générale salue cet exploit qui a inspiré quatre autres régions ayant décidé de suivre la même démarche politique et stratégique, concernant aujourd'hui 116 États. L'Amérique latine et les Caraïbes ne sont sans doute pas Shangri-La, mais il importe de noter qu'aucune crise importante risquant de mettre à mal la paix et la sécurité internationales n'y a éclaté depuis de nombreuses années. Aucune nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies n'a été déployée dans la région depuis 2004. Pas un seul pays de la région n'est partie à une alliance militaire fondée sur les armes nucléaires.

Ce sont là des références qui poussent l'Amérique latine et les Caraïbes à devenir de plus en plus actives et directes dans les débats et les initiatives en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes n'est pas une association fermée se contentant de maintenir son petit royaume à l'abri des armes nucléaires. Les États membres sont conscients que leur devoir et leur intérêt est de promouvoir l'ouverture de négociations sérieuses, notamment sur une convention interdisant les armes nucléaires. C'est ce qui a été clairement affirmé dans la Déclaration des États membres de l'OPANAL publiée le 26 septembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Grâce à cette action et à d'autres, l'OPANAL a exprimé son souhait de s'associer aux autres zones exemptes d'armes nucléaires dans un grand mouvement visant à sortir de la longue période de stagnation dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement nucléaire et à rompre avec les prétendues priorités paralysantes des États dotés d'armes nucléaires. Il importe tout spécialement que la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie se tienne l'année prochaine. Les deux premières Conférences avaient été organisées sous l'égide de l'OPANAL, et nous sommes ravis que, cette fois-ci, l'Indonésie coordonne les préparatifs de la Conférence.

Nous espérons que la troisième Conférence permettra non seulement de réaffirmer les positions unanimes des 116 pays participants, mais également d'adopter de nouvelles modalités de coordination pour asseoir son influence de façon plus permanente,

notamment s'agissant de la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, en tout premier lieu au Moyen-Orient. Nous espérons également qu'à l'avenir, la Première Commission prévoira dans ses débats structurés un groupe de travail sur les zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous donnons sans doute l'impression d'être trop ambitieux et peu réalistes. Peut-être est-ce parce que nous pensons que les êtres humains sont égaux partout – et c'est pourquoi nous ne pouvons admettre que les États dotés d'armes nucléaires aient davantage raison que l'immense majorité des États qui ont catégoriquement réaffirmé leur désir et leur volonté de parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive, les pires étant les armes nucléaires. Peut-être est-ce parce que nous estimons qu'il faut investir nos ressources dans la promotion du développement et du bien-être. Peut-être est-ce parce que nous sommes de plus en plus préoccupés par les tendances actuelles, dont je vais donner un exemple.

Étant donné que les États possédant des armes nucléaires mettent en oeuvre des programmes de modernisation et de perfectionnement de leurs arsenaux, il n'est pas exagéré d'affirmer que, à quelques décennies d'écart, une nouvelle course aux armements nucléaires s'est engagée. C'est un fait des plus importants, car la course aux armements nucléaires était l'un des aspects caractéristiques de la guerre froide, une page de l'histoire mondiale que nous pensions avoir définitivement tournée.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons maintenant entendu le dernier orateur dans le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 87 à 104 de l'ordre du jour. La Commission a ainsi achevé cette phase de ses travaux. Au cours du débat, qui s'est déroulé sur sept séances, nous avons entendu 107 déclarations au total, ce qui témoigne de la grande importance que les délégations de la Première Commission continuent d'accorder aux questions de désarmement et de sécurité internationale.

Échange de haut niveau

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à nos discussions thématiques, conformément au calendrier indicatif de cette phase qui a été adopté par la Commission, nous allons tout d'abord avoir un échange de haut niveau avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de

haut niveau sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et sur le rôle des organisations internationales ayant des mandats dans ce domaine. Cet échange portera surtout sur le thème subsidiaire relatif au renforcement des capacités de lutte contre les armes de destruction massive, destiné à rendre l'échange plus interactif. Un document de réflexion sur ce thème a été porté la semaine dernière à l'attention de l'ensemble des délégations et des intervenants, sur QuickFirst.

À présent, je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos invités d'aujourd'hui : la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane; la Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, S. E. M^{me} Grace Asirwatham; le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Geoffrey Shaw, qui est le Directeur du bureau de l'Agence à New York; et enfin, le représentant du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Randy W. Bell, qui est également le Directeur de la Division du Centre international de données.

Je vais à présent donner la parole aux intervenants pour qu'ils prononcent leurs déclarations. Puis, nous passerons à un mode officieux pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions. Je prierai nos invités de s'en tenir à des déclarations concises de manière à nous permettre de disposer de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur le sujet.

Sans plus tarder, j'invite maintenant la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, à prendre la parole devant la Commission.

M^{me} Kane (Haut-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Puisque le Président nous prie de rester concis, je vais lire une version abrégée de ma déclaration, et la version intégrale sera mise en ligne. Bien sûr, je me réjouis d'avoir la possibilité de participer à ce échange de haut niveau, et bien que nous ayons tous des responsabilités bien différentes, toutes les organisations représentées ici agissent en faveur d'une cause commune. Nous nous employons tous à renforcer la paix et la sécurité internationales en menant des activités relatives à l'élimination et à la non-prolifération des armes de destruction massive.

Notre existence, en tant qu'organisations internationales, est la preuve vivante et incontestable que nos États membres reconnaissent avoir besoin de ce type d'organisations pour atteindre leurs objectifs communs. Il est par conséquent essentiel que nous nous acquittions de nos mandats de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, compte tenu notamment des enjeux liés à l'acquisition, à la prolifération ou à l'utilisation de tous les types d'armes de destruction massive, et en particulier des armes nucléaires.

En matière de capacité d'action, la responsabilité première incombe, comme cela a toujours été le cas, aux États Membres. Ce sont leur politique, leur législation, leur réglementation, leurs plans, leurs budgets, leurs votes et leurs institutions qui, ensemble, déterminent ce qu'il est possible d'accomplir en matière de désarmement et de non-prolifération. Les secrétariats compétents et très motivés des organisations internationales ont indéniablement une contribution à apporter, mais ils ne peuvent pas, à eux seuls, se substituer aux capacités et à la volonté politique des États Membres. Lorsque les politiques et les priorités des États sont en harmonie, de grands progrès sont possibles grâce à la coopération multilatérale, comme nous l'avons vu avec l'existence même de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des cinq zones régionales exemptes d'armes nucléaires.

Toute incohérence entre ces instruments nationaux et les engagements internationaux d'un pays, cependant, fait naître un problème qui, en définitive, doit être réglé par le pays concerné lui-même. Ainsi, les engagements pris de négocier de bonne foi sur les questions relatives au désarmement nucléaire ne sont pas discrétionnaires, mais ils sont la responsabilité solennelle de tous les États. Cela signifie que, pour comprendre l'absence de progrès en matière de désarmement ou de non-prolifération, il faut d'abord analyser le degré d'harmonie entre les politiques nationales et les responsabilités internationales, avant de rejeter la faute sur les structures ou les procédures de ces organisations internationales.

Je voudrais à présent aborder certains cas spécifiques récents où l'ONU a contribué à cette grande cause commune, et où elle renforce sa capacité d'action. Mon premier exemple concerne la manière dont nous avons réagi face aux allégations selon lesquelles des armes chimiques avaient été utilisées l'an dernier en République arabe syrienne.

Si notre intervention a pu voir le jour, c'est en très grande partie grâce à la clairvoyance dont l'Assemblée générale a fait preuve en 1987 en demandant la création du mécanisme d'enquête du Secrétaire général en ce qui concerne les allégations d'utilisation d'armes chimiques et biologiques. C'est ce mécanisme qui a servi à confirmer que des armes chimiques avaient été utilisées en Syrie. En tant que membre de l'équipe internationale qui s'est rendue en Syrie pour prendre les dispositions nécessaires à cette inspection, je peux personnellement attester que l'enquête est loin d'avoir été facile.

Le rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, transmis par le Secrétaire général en décembre, est loin d'avoir mis un point final à cette situation. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale le 13 décembre qu'il était encore possible de renforcer et d'améliorer ce mécanisme, et a proposé d'engager une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience. Il s'agirait, a-t-il dit, de renforcer l'état de préparation des équipes techniques et de permettre aux organisations partenaires de travailler plus efficacement pour s'acquitter de leur mandat commun dans le cadre du mécanisme.

Je tiens à souligner ici que l'ONU ne s'est pas bornée à réagir de manière passive à des événements externes. En 2006, avant les derniers événements, l'Assemblée générale avait encouragé le Secrétaire général à actualiser la liste des experts et des laboratoires, ainsi que les directives et procédures techniques dont il disposait pour ouvrir rapidement des enquêtes efficaces sur toute allégation d'emploi de ces armes. En 2007, le Secrétaire général a convoqué deux réunions informelles d'un groupe d'experts techniques internationaux afin de mettre à jour les annexes des directives et procédures et de s'assurer qu'elles étaient conformes aux normes scientifiques les plus récentes.

Actuellement, une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience est déjà bien engagée, en partenariat avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation mondiale de la Santé et des experts extérieurs. La première phase s'est achevée

avec succès cette année, après la réunion d'un groupe restreint d'experts, à Glion (Suisse). Les participants ont identifié quatre grandes catégories d'enseignements qui nécessitaient un examen plus approfondi : l'activation du mécanisme, l'établissement de partenariats stratégiques, la formation et le partage d'informations, et le maintien de l'unité et de la cohérence de la mission toute entière. Nous avons commencé ce mois à explorer les deux premières catégories.

Je tiens à insister sur le fait que cette réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience va bien au-delà de la simple évaluation de l'expérience accumulée dans la mise en œuvre des enquêtes sur les armes chimiques en Syrie et de leur élimination. Ces enseignements portent spécifiquement sur la reconnaissance, par la communauté mondiale, du tabou qui proscriit l'emploi, voire l'existence même, des armes chimiques, où que ce soit. Ces travaux nous aideront à atteindre l'objectif que nous recherchons tous de longue date : parvenir à l'interdiction complète de ces armes dans le monde entier, et à leur élimination totale.

Mon second exemple aujourd'hui concerne nos efforts de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont nous commémorons le dixième anniversaire cette année. Je considère que cette résolution est bien davantage qu'une initiative axée sur la seule prévention de la prolifération des armes de destruction massive ou de leur acquisition par des acteurs non étatiques. En identifiant ces dangers, la résolution prenait également acte, de manière implicite, des risques inhérents associés à toutes ces armes. C'est ainsi qu'elle a contribué plus largement à délégitimer toutes les armes de destruction massive qui, ne l'oublions pas, étaient une catégorie d'armes dont l'élimination totale était visée par la toute première résolution de l'Assemblée générale, en 1946.

Le Bureau des affaires de désarmement a contribué à faciliter la réalisation des objectifs de cette résolution par le biais de trois types d'activités : la facilitation de la mise en œuvre nationale; le renforcement de la coopération entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales; et l'établissement de partenariats efficaces avec des parties prenantes clés, notamment la société civile et l'industrie. Nous appuyons la mise en œuvre nationale par nos visites de pays et par les dialogues que nous tenons avec eux, par des tables rondes nationales et des examens critiques par les pairs, et par diverses formes d'assistance technique visant à renforcer les capacités nationales.

Nous avons coopéré très étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales et régionales afin de promouvoir les objectifs de cette résolution. Nous nous en acquittons principalement par des visites nationales et des réunions régionales qui favorisent l'échange d'informations, l'assistance à la formation, et l'apport d'informations et de soutien techniques. Nous œuvrons activement, en outre, à approfondir la coopération avec les organisations non gouvernementales, l'industrie, et les communautés universitaires et scientifiques à l'appui des objectifs de la résolution 1540 (2004). Je n'ai pas besoin de présenter une synthèse de ces travaux puisque la documentation y relative est aisément accessible sur notre site Web. Une fois encore, je considère que ce travail s'inscrit pleinement dans le cadre de notre mandat, qui vise à terme le désarmement général et complet sous un contrôle international effectif. Comme je l'ai dit, il contribue plus largement à délégitimer toutes les armes de destruction massive, ce qui, je le crois, viendra appuyer notre cause commune tout entière.

Alors que l'ONU et les organisations internationales disposent de capacités croissantes pour traiter de la question des armes de destruction massive, il est un domaine où ces capacités brillent par leur absence. Depuis la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, nous avons observé un accroissement spectaculaire de l'intérêt que suscitent les répercussions humanitaires de l'emploi des armes nucléaires, et une nette amélioration de leur compréhension. Les conférences internationales d'Oslo et de Nayarit (Mexique) ont apporté une précieuse contribution à cet égard. Leurs discussions en effet revêtent un intérêt particulier pour le thème de la présente séance, puisqu'elles ont souligné qu'il était improbable qu'un État ou une instance internationale quelconque soient en mesure de résoudre les conséquences humanitaires, immédiates ou de long terme, de l'emploi d'une arme nucléaire.

L'étude réalisée récemment par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a souligné elle aussi qu'il était improbable que l'ONU puisse apporter une quelconque assistance humanitaire dans le sillage immédiat d'une explosion nucléaire. Cela confirme ce que nous savons depuis longtemps : la prévention est la seule intervention plausible au niveau politique. J'attends avec intérêt la troisième conférence humanitaire qui se tiendra à Vienne en décembre, et qui constitue la

prochaine étape du présent débat. J'espère que tous les États décideront de participer à cette conférence qui devrait approfondir notre compréhension collective des risques et conséquences d'une utilisation des armes nucléaires, du cadre juridique dans lequel elle s'inscrit, et des répercussions des essais nucléaires.

Aujourd'hui, je n'ai abordé que trois questions liées aux capacités. Je n'ai absolument aucun doute que les institutions représentées ici, notamment l'ONU elle-même, ont beaucoup à apporter pour aider à la réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération convenus à l'échelon multilatéral. Dans l'introduction à son dernier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/4800/Add.1), publié en 1961, le Secrétaire général Dag Hammarskjöld avait déclaré que l'avenir de l'ONU était à la croisée des chemins. L'Organisation pouvait limiter son action à servir de « mécanisme statique de conférences », ou bien elle pouvait jouer le rôle d'un « instrument dynamique » au service de l'intérêt mondial. Il n'a pas laissé planer le doute sur l'avenir qui lui semblait préférable. Nous sommes face au même choix dans le domaine du désarmement. Je suis sûr que nous saurons faire le bon.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Mme Asirwatham (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous remercier de donner à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) la possibilité de partager ses vues sur l'évolution du processus d'élimination des armes chimiques au cours de l'année écoulée.

La dernière fois que j'ai présenté un exposé à la Commission (voir A/C.1/68/PV.10), l'OIAC venait de se lancer dans une mission historique visant à éliminer les armes chimiques syriennes en partenariat avec l'ONU. C'était un défi sans précédent. Jamais auparavant un vaste arsenal d'armes de destruction massive de quelque sorte que ce soit n'avait été retiré d'un pays en guerre et détruit en un temps aussi limité. Aujourd'hui, un an seulement après le début de la mission, nous sommes en mesure d'annoncer des progrès notables.

Après des retards liés en grande partie aux conditions de sécurité en Syrie, toutes les matières chimiques déclarées, à savoir quelque 1 300 tonnes,

ont été retirées du territoire syrien le 23 juin. Depuis, la destruction de toutes les armes chimiques de catégorie 1, à savoir 1 040 tonnes, a été achevée avant la fin d'août. D'autre part, 88 % des matières chimiques de catégorie 2 restantes, principalement des matières chimiques industrielles toxiques, ont été détruites sur des sites commerciaux et gouvernementaux en Allemagne, aux États-Unis, en Finlande et au Royaume-Uni. Au total, quelque 98 % des matières chimiques déclarées par la Syrie ont été détruites.

C'est une réussite remarquable à tous égards, et encore plus du fait de la rareté et de la difficulté d'une telle occasion. Il est donc vital de tirer les enseignements de cette expérience afin que des occasions futures de ce genre soient traitées de manière appropriée, en mobilisant les ressources voulues. Avant tout, la mission syrienne a montré la résilience de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Celle-ci a montré qu'elle était un outil parfaitement adapté et éprouvé en vue de débarrasser le monde d'un important arsenal d'armes chimiques sous une vérification stricte.

Deuxièmement, notre réussite est le fruit d'un extraordinaire effort collectif international. La volonté de plus de 30 de nos États parties de fournir une assistance matérielle et financière a été déterminante, tout comme notre partenariat avec l'ONU a été crucial pour nous permettre de régler les problèmes logistiques et de sécurité auxquels nos inspecteurs n'avaient pas été confrontés auparavant. Cette collaboration se poursuit depuis que la Mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU s'est achevée le 30 septembre, sur la base de nouveaux arrangements négociés avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Enfin, nos efforts communs nous ont permis de surmonter divers obstacles en élaborant des solutions techniques innovantes. Une option a consisté à procéder à la destruction en mer en installant deux systèmes d'hydrolyse déployables à bord du *Cape Ray*, et une autre à utiliser des caméras équipées de GPS pour effectuer des vérifications à distance sur des sites en Syrie auxquels la Mission conjointe n'a pu avoir accès physiquement. Il reste beaucoup à faire pour mener à bien les arrangements relatifs à la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques en Syrie. L'OIAC travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement syrien, l'UNOPS et des entreprises privées pour entreprendre la destruction dans les

meilleurs délais. Grâce à la mission d'établissement des faits créée par le Directeur général en avril, nous continuons d'enquêter sur les allégations d'attaques au chlore commises en Syrie.

Suite à un incident grave survenu le 27 mai, dans lequel un engin explosif improvisé a détruit un véhicule blindé transportant des membres de la mission, des dispositions ont été prises pour recueillir les témoignages au sujet de l'incident en lieu sûr à l'extérieur de la Syrie. Suite à cela, le deuxième rapport de la mission a été publié le 10 septembre. Il en ressort malheureusement, avec un degré élevé de certitude, que du chlore a été systématiquement utilisé en tant qu'arme dans trois villages du nord de la Syrie.

De toute évidence, la situation en Syrie nous a contraints à renforcer les capacités de l'OIAC et des États parties, mais nous avons pu le faire de manière très efficace grâce aux mécanismes confirmés de vérification et de planification des interventions d'urgence de l'OIAC. Cela dit, aussi important que soit le rôle joué par la mission, nous ne perdons pas de vue la nécessité de lutter contre les problèmes émergents, auxquels nous sommes tous confrontés en matière d'élimination des armes de destruction massive. L'emploi confirmé d'armes chimiques près de Damas en août de l'année dernière a clairement démontré que notre réussite ne dépasserait pas notre portée. En conséquence, nous avons recentré nos efforts, en collaboration avec les États parties, afin de réaliser l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques. Ces efforts commencent à porter leurs fruits.

Le Myanmar en est à un stade avancé de son processus de ratification. Nous espérons également que l'Angola va confirmer son engagement en adhérant à la Convention, d'autant plus qu'il a été élu pour siéger au Conseil de sécurité en 2015 et 2016. Nous espérons que le Soudan du Sud sera bientôt en mesure d'adhérer de nouveau à la Convention sur les armes chimiques.

D'autres États non parties ont été moins réceptifs à nos efforts, mais nous continuerons néanmoins de collaborer avec eux au niveau bilatéral et dans les enceintes internationales, en particulier l'ONU. Plus généralement, l'OIAC continue d'aller de l'avant. À ce jour, 85 % des armes chimiques déclarées ont été détruites sous vérification, et les inspections industrielles se sont poursuivies au rythme de 241 par an. Toutefois, l'objectif d'un monde débarrassé des armes chimiques étant maintenant largement à notre portée, nous devons accentuer nos efforts pour que les progrès accomplis

en matière de désarmement deviennent permanents. Cela signifie que nous devons mettre en place des mécanismes pour prévenir la réapparition de ces armes à l'avenir.

À cette fin, nous travaillons en collaboration avec nos États parties pour améliorer la mise en œuvre nationale des obligations liées à la Convention sur les armes chimiques, en particulier en veillant à ce que la législation nécessaire soit en place. Le Secrétariat technique met davantage l'accent sur la formation de spécialistes en matière d'aide d'urgence, et il continue de développer des activités adaptées en matière d'aide, de protection et de coopération internationale relatives aux utilisations pacifiques de la chimie dans toutes les régions. Nous prévoyons également d'élargir notre coopération avec d'autres organisations internationales afin de créer de nouvelles synergies. Par exemple, les problèmes de vérification en Syrie ont poussé l'OIAC à consulter étroitement l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne l'emploi de technologies activées à distance et d'autres techniques.

L'enseignement général tiré de toutes ces activités est que nous devons élargir et renforcer, quantitativement et qualitativement, les capacités qui sous-tendent les initiatives mondiales de non-prolifération. À cette fin, il faut adopter une approche globale pour montrer les avantages sécuritaires et économiques évidents de la coopération internationale dans ce domaine. Dans le même temps, l'OIAC cherche à augmenter le nombre de ses parties prenantes, non seulement pour suivre les progrès dans le domaine de la science et de la technologie en créant des partenariats plus efficaces dans les domaines scientifique et industriel, mais également pour développer des pratiques scientifiques responsables grâce à l'éducation.

Le prix OPCW-The Hague Award, financé par l'argent du prix Nobel de la paix décerné à l'OIAC, a également été créé au début de l'année pour récompenser ceux qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention sur les armes chimiques. L'année 2015 marquera le centième anniversaire de la première utilisation d'armes chimiques à grande échelle près de Ypres, en Belgique, durant la Première Guerre mondiale. Nous collaborerons étroitement avec les États parties, les autres organisations compétentes dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement, la société civile et le monde universitaire pour souligner à cette occasion l'importance des efforts en cours en vue de prévenir la réapparition des armes

chimiques. Évidemment, l'évolution de l'environnement stratégique nous poussera à accentuer notre réflexion soit sur la manière dont les progrès dans les domaines scientifique, technique et des communications pourraient compliquer la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, soit sur la démarche à suivre pour lutter contre le risque de prolifération posé par les acteurs non étatiques.

Le rôle de l'ONU et l'appui qu'elle fournit à l'OIAC restent un facteur essentiel de notre réussite multilatérale. Nous espérons que des enseignements importants peuvent se dégager en ce qui concerne la nécessité d'adopter une attitude adaptée, souple et innovante pour saisir ces possibilités de promouvoir la paix et la sécurité mondiales. Nous espérons également que ces enseignements permettront de mieux évaluer les difficultés que doit affronter l'OIAC pour passer d'une approche axée sur le désarmement à une approche axée principalement sur la non-prolifération. Enfin, nous espérons que ces enseignements serviront d'exemple pour les activités futures dans le domaine du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Shaw (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Je dois dire que c'est avec un plaisir renouvelé que je participe à la présente réunion-débat. Depuis 1957, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) veille à ce que ses États membres tirent profit des sciences et technologies nucléaires dans des domaines aussi variés que l'industrie, la santé humaine, l'agriculture et la gestion de l'eau. Les techniques nucléaires sont utilisées pour relever les défis de développement, comme l'amélioration de la nutrition du jeune enfant et de l'accès à l'électricité, et le renforcement de la sécurité alimentaire. Cette semaine encore, le Directeur général de l'AIEA, M. Amano, a annoncé que l'Agence fournira un matériel de diagnostic sophistiqué à la Sierra Leone pour l'aider dans ses efforts de lutte contre l'épidémie d'Ebola. Cet appui devrait s'étendre plus tard au Libéria et à la Guinée. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence générale de l'AIEA le mois dernier, le Directeur général, M. Amano, a demandé aux pays de prendre en compte, dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, l'importante contribution des sciences et des technologies nucléaires au développement durable.

Depuis 1957, l'AIEA s'efforce aussi d'empêcher l'utilisation à mauvais escient des sciences et des technologies nucléaires ainsi que la prolifération des armes nucléaires. En mettant en œuvre les garanties, l'AIEA vérifie de façon indépendante l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations des États relatives à leurs programmes nucléaires. Les garanties contribuent à assurer de façon crédible que les États s'acquittent de leurs obligations souscrites au plan international, et servent aussi à détecter une utilisation à mauvais escient de matières et de technologies nucléaires, alertant ainsi le monde au sujet d'une éventuelle prolifération. Les garanties sont par conséquent un élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire.

Des accords de garanties sont actuellement en vigueur avec 181 États, dont 173 sont des États non dotés d'armes nucléaires ayant conclu des accords de garanties généralisées au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, 12 États non dotés d'armes nucléaires doivent encore conclure des garanties généralisées avec l'Agence et les mettre en œuvre. Pour ce qui est de ces États, l'AIEA ne peut formuler aucune conclusion relative aux garanties. L'Agence continue de leur demander instamment de conclure des accords de garanties généralisées dès que possible.

Le nombre d'États ayant des protocoles additionnels en vigueur continue d'augmenter. Il est maintenant de 124, ce qui est très encourageant, car le protocole additionnel est un instrument essentiel qui permet à l'Agence de fournir des assurances crédibles sur l'inexistence de matières ou d'activités non déclarées dans un pays. Voilà pourquoi l'Agence continue d'encourager tous les États à avoir dès que possible des protocoles additionnels en vigueur.

Le paysage nucléaire mondial ne cesse d'évoluer. Les défis de la vérification s'accroissent et deviennent plus complexes. Davantage d'installations et de matières nucléaires sont en train d'être placées sous un régime de garanties. Les nouvelles installations nucléaires deviennent encore plus sophistiquées, compliquant davantage l'application des garanties. Cette tendance générale devrait se poursuivre.

L'application des garanties devra continuer d'évoluer pour relever ces nouveaux défis. Ces 12 derniers mois, l'Agence a multiplié les contacts avec les États membres aux fins de la conceptualisation et du renforcement de l'application des garanties au niveau de l'État. Le concept de « contrôle au niveau de l'État »

renvoie à la notion générale d'application des garanties d'une manière qui traite dans leur ensemble les activités et capacités nucléaires et liées au nucléaire d'un État, dans le cadre de l'accord de garanties de cet État. Il n'induit pour l'État ou l'Agence aucun droit ou obligation supplémentaires, et n'implique aucun changement dans l'interprétation des droits et obligations existants. Il est applicable à tous les États dans le cadre de l'accord de garanties conclu par chaque État. L'Agence est prête aussi à contribuer à la vérification du démantèlement des armes nucléaires et, sur demande, à la vérification internationale des accords de désarmement et de maîtrise des armements nucléaires.

J'en viens maintenant à la sécurité nucléaire. Certes, c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe de garantir la sécurité nucléaire, mais le rôle central que joue l'Agence en aidant au renforcement du cadre mondial de sécurité nucléaire est largement reconnu. L'Agence a établi des directives internationalement reconnues, qui servent de référence en matière de sécurité nucléaire. L'Agence aide les États à mettre au point des plans de sécurité nucléaire intégrés aux fins de l'application de ces directives. Entre autres services fournies, il y a les missions d'évaluation par les pairs, la formation de spécialistes et les programmes de développement des ressources humaines. L'Agence aide les pays, à leur demande, à protéger de façon adéquate les matières nucléaires et autres matières radioactives, ainsi que les installations nucléaires qui les abritent. Cette tâche couvre une vaste gamme d'activités, allant de la fourniture aux pays de détecteurs de rayonnement pour être utilisés dans les ports et les aéroports à la protection des grandes manifestations publiques contre le terrorisme nucléaire, en passant par la formation de spécialistes. La demande de ces services est en augmentation. Par exemple, l'Agence a, jusqu'au mois de juin de cette année, dispensé une formation en matière de sécurité nucléaire à près de 3000 personnes, soit une augmentation de 37% par rapport à la même date l'année précédente.

Le plus important s'agissant de ce qui n'a pas été encore obtenu en matière de sécurité nucléaire reste l'entrée en vigueur de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Un élan a été perçu ces dernières années s'agissant de son entrée en vigueur, ce qui est l'une des plus importantes mesures que les États doivent adopter pour renforcer leur sécurité nucléaire. Tous les pays qui ne l'ont pas encore fait sont donc encouragés à adhérer à l'amendement.

La prochaine Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, qui doit avoir lieu en décembre 2016, sera une importante occasion d'examiner les progrès obtenus et de définir l'action future de l'Agence. Je voudrais aussi signaler que l'Agence œuvre activement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Groupe d'experts créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et par le biais de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, au renforcement des capacités des États membres et du système des Nations Unies afin d'empêcher les terroristes et autres acteurs non étatiques d'accéder aux matières nucléaires et radiologiques, ainsi qu'au renforcement de l'état de préparation et à la mise en place de mécanismes d'intervention pour faire face aux situations d'urgence radiologique.

Pour terminer, je voudrais dire que l'AIEA obtient des résultats concrets et nos États membres apprécient ce que nous faisons. Nous continuerons de poursuivre nos objectifs multiformes d'une façon équilibrée dans les années à venir. En aidant les États à tirer parti des sciences et des technologies nucléaires pacifiques, en menant une vérification crédible et efficace et en promouvant une sécurité nucléaire efficace, l'Agence contribue de façon concrète à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Bell (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire exécutif, M. Lassina Zerbo, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-neuvième session. Je tiens aussi à remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement d'avoir permis cet important échange. Il me plaît particulièrement d'intervenir à la Commission au sujet du thème subsidiaire relatif au renforcement des capacités de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Comme cela a été signalé à la Commission au cours des dernières sessions, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a renforcé la norme internationale contre les essais nucléaires à un point tel que toute violation de cette norme est immédiatement vouée à une condamnation universelle au plus haut niveau. Bien que le TICE ne soit pas encore

entré en vigueur, le Traité a réussi, à une exception notable, à prémunir le monde contre les essais nucléaires pendant plus de 15 ans.

L'arrêt permanent des essais nucléaires a été un objectif de la communauté internationale depuis une génération, et nous sommes plus près que jamais de clore enfin cette pratique dangereuse et déstabilisatrice, qui était pourtant bien établie. La force de la norme contre les essais nucléaires et les conséquences bien comprises pour un État qui accompagneraient certainement toute violation de cette norme, constituent un facteur de dissuasion qui a aidé à empêcher aussi bien la prolifération horizontale des armes nucléaires que la prolifération verticale d'armes plus sophistiquées dans les pays dotés d'armes nucléaires.

Nous devons reconnaître le rôle que le régime de vérification du Traité joue dans ce processus. La norme contre les essais nucléaires n'existe pas dans le vide. Pour que les États soient convaincus de la nécessité d'adhérer au TICE, il faut qu'ils reçoivent des assurances crédibles que tous les États respectent les dispositions du Traité. Il s'agit là d'un contrôle multilatéral des armes dans sa plus pure forme, qui est au fondement même de la sécurité commune dans les relations internationales. Un système de vérification crédible et fiable pour surveiller la conformité avec la Traité, assorti d'un mécanisme d'application fiable, est le minimum requis par tout État envisageant de ratifier le Traité.

C'est pourquoi, avec le soutien technique et financier des États membres, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) travaille d'arrache-pied depuis près de deux décennies à la mise en place du Système de surveillance international du Traité, qui est maintenant achevée à près de 90 %. Bien que la mise en place du Système ne soit pas encore complètement achevée, le seuil de détection du système de surveillance international aujourd'hui s'est révélé bien inférieur à ce qui était initialement envisagé par les négociateurs du Traité.

Le Système de surveillance international est le système multilatéral mondial de surveillance de la maîtrise des armements le plus sophistiqué et le plus vaste qui soit, et il représente un investissement de plus d'un milliard de dollars par les États membres dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Les capacités du système de vérification ont été démontrées à maintes reprises, comme en atteste la détection de tous les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. Le

système a également prouvé son utilité s'agissant d'améliorer les capacités de réaction aux catastrophes internationales, comme dans le cas de l'alerte précoce aux tsunamis et du suivi de la dispersion des matières radioactives lors de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

En outre, le développement et les essais des techniques et technologies utilisées dans le régime des inspections sur place prévu par le Traité sont en bonne voie. L'inspection expérimentale intégrée sur le terrain qui commencera le mois prochain en Jordanie servira de mesure importante pour évaluer l'état de préparation aux inspections sur place. Dès l'entrée en vigueur du Traité, cette mesure de vérification finale permettra de fournir des assurances crédibles qu'aucun État ne pourra mener à bien un essai nucléaire clandestin en violation des dispositions du Traité.

Ces capacités représentent un retour sur investissement sans précédent pour nos États membres, un investissement qui doit être protégé si l'on veut que les objectifs du Traité soient satisfaits. Il est impératif que cet investissement soit protégé. L'OTICE vise à atteindre cet objectif sur le plan technique en maintenant et en achevant la mise en place du régime de vérification, tout en déployant des efforts considérables pour renforcer les compétences techniques de l'ensemble des États membres.

Le renforcement des capacités techniques est indispensable, en particulier pour les pays en développement. Cela permet non seulement de créer de la valeur pour certains États qui peuvent ne pas voir les avantages immédiats d'une adhésion au Traité ou d'une pleine participation à la mise en place du régime de vérification, mais aussi de développer une base de connaissances sur les aspects scientifiques et techniques du Traité, de manière à renforcer sa mise en œuvre et son application. Tout cela est réuni dans notre série de conférences scientifiques et technologiques mondiales, qui aident à maintenir notre régime à la fine pointe de la science de la vérification. D'une manière plus générale, le travail que nous réalisons en matière de vulgarisation et d'éducation à l'intention des décideurs, des universitaires, de la société civile et des médias par le biais de notre approche intégrée de renforcement des capacités permet également de protéger l'investissement fait dans le régime de vérification.

Toutefois, cela ne doit pas être le travail de l'Organisation seule. Un risque croissant pesant sur cet investissement est la perte d'intérêt pour le Traité. Même

avec les 183 États signataires et les 163 ratifications, plus il faudra de temps pour que le Traité entre en vigueur, plus notre investissement commun est en danger. À mesure que le temps passe sans grands progrès s'agissant de son entrée en vigueur, il existe une probabilité accrue que les États ne soient pas disposés à honorer leurs engagements vis-à-vis du Traité ou de l'Organisation. Les conséquences d'un tel échec du TICE sont très graves. Non seulement cela signerait la fin d'un régime de vérification équitable, qui a pratiquement mis fin aux explosions nucléaires en ce siècle, mais cela aurait également un effet désastreux sur les efforts visant à promouvoir le désarmement et à endiguer la prolifération des armes de destruction massive.

Aujourd'hui plus que jamais, la volonté politique est requise, en particulier de la part des huit États restants visés à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur. À cet égard, il a été encourageant de voir les États-Unis démontrer clairement leur engagement en faveur de la réalisation de cet objectif par le biais d'un appui politique, technique et financier sans précédent à l'OTICE et à la mise en place du régime de vérification. Lors d'entretiens récents avec le Secrétaire d'État, John Kerry et le Secrétaire à l'énergie, Ernest Moniz, ainsi qu'avec un certain nombre de responsables de haut rang, le Secrétaire exécutif a été convaincu des intentions des États-Unis de promouvoir la ratification du TICE.

De même, les échanges récents avec la Chine et Israël invitent à un optimisme prudent. La première visite du Secrétaire exécutif en Chine l'an dernier a été une étape importante. Avec le soutien du Ministre Wang Yi, la Chine a décidé de fournir les données de ses postes de surveillance à l'OTICE. Il s'agit là d'un grand pas en avant, qui nous rapproche de l'achèvement du régime de vérification, améliore nos capacités de détection dans la région et renforce la confiance globale dans le système.

Alors que nous tendons la main aux États visés à l'annexe 2, nous continuons également d'œuvrer avec les autres États membres en vue de la pleine universalisation du Traité. Chaque nouvelle ratification, la dernière en date étant celle de la République du Congo pas plus tard que le mois dernier, contribue à garantir l'avenir du TICE.

Ainsi qu'il est indiqué dans le document de réflexion établi par le Président pour la présente séance, le succès de notre entreprise commune requiert la poursuite de la mobilisation de personnel et de ressources, ainsi que la coopération des gouvernements,

de divers organismes, de la société civile et d'autres acteurs. J'ajouterais que le véritable leadership gouvernemental signifie également ne jamais manquer l'occasion de présenter les arguments en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Bien trop souvent, les chances ne sont pas saisies et les connexions potentielles ne sont pas faites. Dans le cas du TICE, les occasions manquées servent à alimenter la désaffection vis-à-vis du Traité. D'une manière plus générale, elles font naître un certain cynisme quant à la détermination de la communauté internationale d'édifier un monde plus sûr.

J'attends avec intérêt de débattre de différentes approches qui permettront d'améliorer nos efforts communs visant à renforcer les capacités dans le domaine de la non-prolifération et de l'élimination des armes de destruction massive.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations l'occasion d'avoir un échange interactif avec nos invités dans le cadre d'une session officielle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 16 h 5, est reprise à 16 h 50.

Points 87 à 104 de l'ordre du jour

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant aborder l'examen thématique, qui se déroulera du 16 au 28 octobre pendant un total de 11 séances. Conformément à la pratique établie, cette phase sera axée sur un examen thématique de questions précises regroupées selon les sept groupes convenus ci-après : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; espace extra-atmosphérique(aspects du désarmement); armes classiques; désarmement et sécurité sur le plan régional; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; et mécanisme de désarmement.

Comme je l'ai indiqué à la séance d'organisation, le 3 octobre, la durée limite des interventions durant le débat thématique est de cinq minutes si les délégations interviennent en leur propre nom et de sept minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations. J'invite les délégations qui prennent la parole à présenter en

même temps des projets de résolution et de décision, le cas échéant, et j'espère que toutes les délégations ont respecté la date de limite de dépôt de projets de résolution et de décision au secrétariat pour qu'il puisse les établir dans toutes les langues officielles. Cette date avait été fixée à midi aujourd'hui.

Conformément au calendrier indicatif des débats thématiques de cette année, la Commission va maintenant passer à l'examen du groupe de questions relatives au mécanisme de désarmement, en commençant par une table ronde. Je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos panélistes : S. E. Dato Mazlan Muhammad, Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent de la Malaisie; S. E. M. Vladimir Drobnjak, Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et Représentant permanent de la Croatie; M. István Gyarmati, Président du Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement et Président du Centre for Democracy Public Foundation, qui préside également le Centre international pour la transition démocratique; et M^{me} Theresa Hitchens, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Nous allons d'abord entendre les déclarations de nos panélistes. Nous changerons ensuite de format pour passer à une séance interactive de questions-réponses. Je demande une nouvelle fois à nos éminents invités de s'en tenir à des déclarations brèves.

Je donne maintenant la parole au Président de la Conférence du désarmement.

M. Muhammad (Malaisie), Président de la Conférence du désarmement (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et je félicite également les autres membres du Bureau. Je tiens aussi à vous remercier, ainsi que le Bureau et la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, de m'avoir invité à participer à cette table ronde sur le mécanisme de désarmement.

En ma qualité de Président de la Conférence du désarmement, je saisis cette occasion pour vous rendre compte, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres collègues ici présents, des travaux de la Conférence du désarmement et du rapport de la Conférence, qui sera déposé à l'attention de l'Assemblée générale.

Je souhaite également dire que c'est un honneur pour la Malaisie et pour moi que d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement, seule instance

multilatérale de négociations de la communauté internationale sur le désarmement. C'est une responsabilité que nous assumons très solennellement. Nos efforts visant à mettre la dernière main au rapport et à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse témoignent de notre attachement à cet organe important.

Je saisis également cette occasion pour remercier mes collègues – les six présidents de la Conférence – de l'appui et de la coopération inestimables qu'ils m'ont accordés au cours de ma présidence. La composition de la présidence pour la session de cette année est intéressante, les six présidents représentant trois groupes régionaux. Je pense que nous avons bien travaillé ensemble, contribuant ainsi aux travaux de la Conférence cette année. La Malaisie assume la présidence de la Conférence depuis le 18 août. C'est la deuxième fois que nous l'assumons depuis que nous sommes devenus membres de la Conférence en 1999. En tant que dernier Président pour la session de 2014, ma tâche principale était de négocier et d'établir le rapport que la Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale, comme cela est précisé dans le règlement intérieur.

Je remercie toute les délégations pour l'esprit constructif et la souplesse dont elles ont fait preuve durant la négociation du rapport. En dépit des divergences de vues initiales sur un certain nombre de questions, nous avons fini par surmonter ces différences grâce à la participation constructive et à la souplesse des délégations. Je ne doute pas que cet esprit constructif continuera de se manifester à la prochaine session de la Conférence en 2015. Le rapport de la Conférence du désarmement est publié sous la cote CD/2004.

Bien que la Conférence n'ait pu ni adopter ni mettre en œuvre un programme de travail, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/64, la session de 2014 a quand même été marquée par de nombreuses activités. Cette dynamique a commencé avant même le début de la session en cours, avec les travaux réalisés par le Groupe de travail informel pendant l'intersession en application de la décision CD/1956/Rev.1. Au cours de ces discussions, l'idée d'une double approche à la Conférence du désarmement en 2014 a fait son chemin.

Dans le cadre du premier volet de cette approche, le Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail devait être rétabli. Dans le cadre du deuxième volet, des discussions de fond devaient être engagées selon un calendrier d'activités pour tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Cette double approche a été appuyée par de nombreuses délégations et a abouti à la mise en place de ces deux mécanismes à la Conférence du désarmement cette année.

S'agissant du premier volet, le Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail a été rétabli le 3 mars en application de la décision CD/1974. L'Ambassadeur d'Équateur, M. Luis Gallegos Chiriboga, et l'Ambassadeur d'Australie, M. Peter Richard Woolcott, ont repris leur rôle respectif de Coprésident et de Vice-Coprésident. Le Groupe de travail informel a tenu trois réunions informelles au cours de la session. La session arrivant à son terme, le Coprésident et le Vice-Coprésident ont préparé un rapport sur les travaux du Groupe de travail informel dans lequel ils ont souligné que, malgré les nombreuses consultations tenues sur les différentes propositions visant à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement, les diverses propositions présentées n'ont pas emporté l'adhésion de l'ensemble des délégations. Comme il n'y a pas eu d'accord sur son contenu, le rapport du Groupe de travail informel élaboré à titre personnel par le Co-Président et le Vice-Président a été transmis à la Conférence du désarmement par mon intermédiaire le 2 septembre. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Gallegos et l'Ambassadeur Woolcott de leurs efforts inlassables et de leur dévouement dans le cadre de la conduite des travaux du Groupe de travail informel.

S'agissant du deuxième volet, le calendrier des activités, la Conférence du désarmement a adopté une décision le 26 mars afin de tenir des débats de fond structurés sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour. Les réunions informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire, étaient présidées et coordonnées par l'Ambassadeur d'Égypte, M. Walid Mahmoud Abdelnasser; celles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, par l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Michael Biontino; celles sur le point 3 de l'ordre du jour par l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Matthew Rowland; celles sur le point 4 de l'ordre du jour par l'Ambassadrice du Chili M^{me} Marta Maurás; et celles sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour par l'Ambassadeur du Bélarus, M. Mikhail Khvostov. Je saisis cette occasion pour remercier les cinq coordonnateurs des efforts qu'ils ont déployés pour présider les réunions informelles.

En application de la décision CD/1978, par laquelle a été établi un calendrier d'activités, les cinq coordonnateurs étaient tenus de rendre compte, à titre personnel, des débats, le Président se chargeant d'établir le texte définitif des rapports, qui ont été soumis à la Conférence sous la présidence kényane. De nombreuses délégations se sont félicitées des réunions informelles prévues dans le calendrier d'activités. Le caractère informel des réunions a permis de débattre librement et de manière constructive de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Une autre avancée importante réalisée cette année a été la proposition soumise par le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller. Le 20 mai, M. Møller a suggéré un certain nombre de solutions à explorer en vue d'améliorer le fonctionnement de la Conférence. Le Secrétaire général par intérim a fait quatre propositions : premièrement, envisager de négocier sur les domaines d'intérêt commun dans l'optique d'aboutir à l'élaboration de conventions-cadres pour lesquelles des protocoles techniques pourraient être ensuite négociés puis annexés; deuxièmement, examiner les questions pour lesquelles il est possible de négocier des régimes volontaires et politiquement contraignants; troisièmement, envisager la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence et de faire des propositions à ce sujet; enfin, quatrièmement, organiser une conférence informelle sur un forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile, qui serait convoquée par le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement. Les quatre propositions de M. Møller ont donné lieu à une discussion fort intéressante à la Conférence du désarmement. Les propositions concernant les conventions-cadres et les régimes politiquement contraignants ont été examinées au cours des discussions du Groupe de travail informel. Malheureusement, les délégations ne sont parvenues à aucun accord sur ces deux propositions.

S'agissant de la proposition relative à la création d'un organe subsidiaire chargé d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence, nombre de délégations se sont assurément montrées favorables à cette question. Toutefois, compte tenu des limites de temps, cette proposition n'a pu être développée plus avant cette année. Peut-être serait-il utile que la Conférence du désarmement réexamine cette proposition si elle ne parvient pas à adopter un programme de travail au début de l'année prochaine.

Pour ce qui est de la proposition finale sur la tenue d'un Forum informel réunissant la Conférence du désarmement et la société civile, le Secrétaire général par intérim a annoncé récemment que l'événement aurait lieu le 12 décembre à Genève sur son initiative. Les préparatifs de l'événement sont en cours. Je suis certain que beaucoup de délégations se réjouissent d'y participer et de dialoguer avec nos collègues de la société civile. Je pense que cet événement tombe à point nommé car il donnera à la Conférence du désarmement la possibilité de tirer profit des idées, de l'expérience et des connaissances de la société civile, ce qui lui permettrait peut-être d'aller de l'avant.

En dépit des quelques progrès réalisés à la Conférence du désarmement cette année, le fait est qu'elle n'est toujours pas en mesure d'entamer ses travaux de fond. Dix-huit ans se sont écoulés sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré. C'est certainement là une source de préoccupation pour la communauté internationale, y compris pour le Secrétaire général lui-même. Dans l'allocation qu'il a prononcée le 21 janvier à la première séance plénière de la session de 2014, M. Ban Ki-moon a demandé à la Conférence du désarmement de se montrer à la hauteur des attentes de la communauté internationale et de faire des progrès cette année.

Alors qu'une nouvelle session de la Conférence s'achève sans qu'aucun programme de travail n'ait pu être adopté, nous devons réfléchir à ce qui se passe et à ce qui doit être fait pour que la Conférence puisse commencer ses travaux de fond. Nous ne pouvons apprécier à sa juste valeur la qualité du travail accompli au cours de la présente session, voire des sessions précédentes, si la Conférence du désarmement est incapable de faire fond sur le travail réalisé, en particulier les discussions informelles menées dans le cadre des activités et des travaux du Groupe de travail informel qui ont eu lieu cette année. Les propositions du Secrétaire général par intérim méritent elles aussi d'être prises en considération du fait qu'elles pourraient permettre à la Conférence du désarmement de sortir de l'impasse où elle se trouve actuellement. J'espère que cette évolution positive pourra se poursuivre à la prochaine session, pour que la Conférence puisse réaliser d'autres progrès.

Selon mon expérience de cette année, le mécanisme de la présidence à six s'est assurément révélé utile pour garantir la continuité du travail réalisé par les Présidents de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que les présidents qui prendront le relais l'année prochaine seront tout aussi progressistes

et productifs et feront ainsi avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Je me réjouis à la perspective de tenir des consultations avec le prochain Président, du Mexique, ainsi qu'avec d'autres délégations, dans le but d'examiner et d'échanger des idées sur la manière de faire progresser nos efforts en vue d'entamer le travail de fond au cours de la session de 2015.

Avant de terminer, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier toutes les délégations de l'aide et de la coopération qu'elles m'ont apportées au cours de ma présidence, notamment sur les négociations sur le rapport de la Conférence du désarmement ainsi que sur le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier le Secrétaire général par intérim et le Secrétariat du travail acharné et du dévouement dont ils ont fait montre tout au long de ma présidence. Je souhaite à tous beaucoup de succès dans la tâche qui reste à accomplir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

M. Drobnyak (Croatie), Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à cette fonction importante. Je vais m'efforcer d'être bref et relativement simple.

La Commission du désarmement de l'ONU, comme nous le savons, est un organe subsidiaire très spécialisé de l'Assemblée générale – donc à composition universelle – et ne fonctionne que sur la base du consensus. C'est ce qui fait à la fois la force de la Commission, mais également sa faiblesse.

La prise de décision consensuelle doit demeurer la règle d'or de la Commission du désarmement, et toute modification éventuelle des activités de la Commission ne saurait, selon la ferme conviction du Président, être remise en question. En revanche, le fait d'agir sur la base du consensus dans un domaine aussi sensible et extrêmement complexe que le désarmement requiert un certain degré de pragmatisme et de flexibilité de toutes parts. Une question semble toutefois recueillir le consensus général. Les États Membres s'inquiètent de l'absence de succès enregistrés dans les travaux de la Commission au cours de ce siècle, et de la réduction conséquente de sa pertinence.

Cette année, un nouveau cycle triennal s'est achevé sans qu'aucune recommandation concrète ne soit faite sur les questions précises de désarmement, comme l'avait prescrit l'Assemblée générale. En dépit des efforts notables qui ont été déployés, la session de fond de 2014 n'a produit aucun résultat, même s'il semble que nous soyons actuellement sur le point d'y parvenir. Je dois dire qu'un travail considérable a été fait au sein du groupe de travail sur les questions de désarmement classique, présidé par notre collègue norvégien.

La session de fond n'ayant donné aucun résultat, le Président a convoqué en septembre une réunion informelle de la Commission au cours de laquelle des solutions novatrices visant à rétablir la pertinence et l'efficacité de la Commission du désarmement ainsi que diverses modalités d'action ont été examinées. Les propositions incluaient l'ajout d'un troisième point à l'ordre du jour de la session de fond afin de simplifier une partie des travaux de la Commission dans les domaines où des progrès sont possibles. Il a également été proposé d'inviter, si nécessaire, des experts en désarmement, y compris ceux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, à contribuer à la session, voire à y prendre part.

Compte tenu des divers choix possibles s'agissant des questions à inscrire au troisième point de l'ordre du jour, un certain nombre de propositions visant à s'attaquer aux facteurs qui nuisent à la stabilité stratégique mondiale ont été retenues. Je voudrais juste citer dans le désordre certaines de ces propositions : la cybersécurité; l'offre et la demande de matières nucléaires sensibles; la vérification des armes biologiques et chimiques; l'influence des avancées dans le domaine militaire du désarmement classique; et la question de l'espace extra-atmosphérique. Sur cette question, les propositions allaient de la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales prises dans le cadre du suivi de la résolution 68/50, jusqu'à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce ne sont là que quelques-unes des idées présentées tout au long de l'année.

Le document que le Président avait lui-même expressément préparé pour cette réunion du mois de septembre a recueilli l'appui d'un certain nombre d'États Membres. Pourtant, compte tenu de l'importance et de la nécessité pour la Commission de travailler sur la base du consensus, ce soutien n'a pas été suffisant pour approuver ou officialiser les modifications apportées à

l'ordre du jour pour le cycle triennal de la prochaine session de fond. Je dirais que nous commençons à avancer dans la bonne direction, mais que nous sommes encore loin de la ligne d'arrivée.

À ce stade, le problème de la Commission est l'impasse qui verrouille les liens entre les deux questions à l'ordre du jour : le désarmement nucléaire et le désarmement classique. Jusqu'ici, il n'a pas été possible d'obtenir une quelconque décision, recommandation – ou proposition, pour être précis – dans un domaine sans que la même soit soumise dans l'autre. En conséquence, la Commission s'acquitte de son rôle d'organe délibérant, mais elle n'est pas en mesure de formuler des recommandations ou des propositions, deux fonctions qui lui incombent également.

Alors que faire? La logique voudrait que, pour sortir de ce cercle vicieux, nous avancions dans les domaines où des progrès sont possibles en adoptant une approche plus ciblée et en y greffant de nouveaux domaines – l'espace extra-atmosphérique a par exemple été proposé. S'agissant du cycle de délibérations, certains États membres considèrent qu'il conviendrait également d'envisager de le raccourcir à deux ans. Tout cela étant posé, le Président et le Bureau de la Commission sont en train de présenter devant la Première Commission un projet de résolution sur le rapport de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies qui dévie quelque peu des précédentes résolutions sur la question. Je crois qu'il vient d'être présenté.

L'objectif de cette nouvelle résolution est d'ouvrir la voie, ou, pour ainsi dire, de jeter les fondations de travaux axés sur les résultats lors de la session de fond de 2015. Je voudrais m'appesantir sur certains points importants concernant le projet de résolution consacré à la question de la Commission. Le texte est différent, dans une certaine mesure – non seulement le projet de résolution est davantage axé sur les résultats, mais il s'efforce également d'exprimer la disposition des membres de la Commission à mettre progressivement en branle un changement constructif. Il insiste sur la nécessité de débattre des points à l'ordre du jour de manière ciblée et axée sur les résultats. Il contient un paragraphe où il est question d'inviter, le cas échéant, des experts de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à préparer des notes d'information et, si besoin, à présenter leurs vues, à l'invitation du Président, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission.

En outre, il y a eu une tentative de préciser l'ordre du jour, ainsi que le troisième point de l'ordre du jour, mais à ce stade, le consensus n'a pas été réuni sur cette question. Or, sachant que ce projet de résolution doit être adopté par consensus – et j'insiste sur le fait que le projet de résolution sur le rapport de la Commission doit être adopté par consensus –, le Bureau de la Commission présentera donc un texte plus général, dans l'espoir que la Commission parviendra à définir et à préciser, dans les mois qui viennent, l'ordre du jour de la session de fond de 2015. Le projet final présenté par le Bureau reflète bien, j'espère, le nouvel état d'esprit et la volonté d'un changement positif. La Commission ne semble pas susciter un enthousiasme débordant actuellement. En qualité de Président, j'attends encore que des candidats se présentent pour pourvoir les postes vacants, en commençant par celui de Président. Je ne sais pas qui me succèdera, mais nous attendons également de connaître les Présidents des groupes de travail.

Pour terminer, je voudrais dire que le mandat de Président prend fin cette année sur une note encourageante grâce à la volonté croissante de revitaliser les travaux de la Commission et de restaurer sa pertinence et son efficacité. C'est ce qu'il m'a été donné de percevoir et d'entendre pendant toute l'année durant les discussions qui ont eu lieu avec mes collègues au cours de réunions tant officielles qu'informelles. Bien que nous n'ayons pas atteint notre objectif en 2014, en tant que Président, j'ose penser que nous avons fait un petit pas dans la bonne direction et je profite de la présente occasion pour remercier tous mes collègues, les États membres et tout un chacun de leur appui et de leur coopération durant toute cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entendre une déclaration du Président du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement.

M. Gyarmati, Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (*parle en anglais*) : Je préside le Conseil consultatif pour les questions de désarmement depuis le début de l'année, et je suis à même de rendre compte des débats et résultats enregistrés en 2014, et ce, très brièvement, puisque les membres de la Commission sont saisis du rapport du Secrétaire général (A/69/208) sur les travaux du Conseil consultatif.

Nous avons globalement étudié trois questions, dont deux questions de fond débattues au Conseil consultatif – l'une consacrée aux engins sans pilote, et

l'autre aux nouvelles technologies de vérification. Nous avons tenu deux cycles de débats, ainsi que des travaux dans l'intervalle, notamment avec des études qui ont abouti à la soumission de propositions au Secrétaire général. Je suis très heureux de pouvoir dire que, ce matin, lorsque j'ai rencontré le Secrétaire général, il a approuvé la prescription d'une étude sur les engins sans pilote, étude qui sera préparée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

La troisième question qui nous a occupés portait sur la manière dont il est possible de stabiliser l'UNIDIR. Nous essayons de lui trouver un nouveau Directeur, puisque la Directrice actuelle, Theresa Hitchens, est malheureusement sur le départ. Ces efforts ont pris beaucoup de temps, et je reviendrai sur leurs résultats dans un moment.

À l'approche de 2015, le Secrétaire général a approuvé trois domaines qui seront discutés par le Conseil consultatif. L'un porte sur le rôle éventuel de la maîtrise des armements dans la gestion des conflits. Le deuxième concerne les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires, et le troisième est la maîtrise des armements et les acteurs non étatiques. Nous débattons de ces trois questions et formulerons des recommandations à l'intention du Secrétaire général après notre deuxième séance en juillet.

Dans son rôle de conseil d'administration de l'UNIDIR, le Conseil consultatif a examiné la situation de l'UNIDIR. Les membres savent que l'UNIDIR est un membre très atypique de la famille des Nations Unies. Il s'agit d'une institution des Nations Unies qui n'est pas financée par le budget ordinaire et qui se consacre à la recherche. La situation qui en résulte est relativement délicate puisqu'il faut veiller à ce que l'UNIDIR respecte les règles et procédures de l'ONU tout en garantissant l'indépendance de sa recherche.

Comme je l'ai dit, sa directrice est sur le départ et nous devons donc lui trouver un successeur. Au terme de longues discussions, le Secrétaire général a décidé que le nouveau Directeur serait nommé pour un an, de manière à ce que quelqu'un puisse prendre la transition en charge. Le Secrétaire général compte sur l'UNIDIR et le conseil d'administration pour trouver des solutions qui stabiliseront la situation de l'UNIDIR en 2015. La vacance du poste de Directeur serait alors de nouveau publiée et le prochain Directeur reprendrait les rênes d'une institution qui, nous l'espérons, sera stable, autonome et à même de se concentrer sur le fond et non sur les problèmes institutionnels.

Quels sont les problèmes de l'UNIDIR qui doivent être réglés? Je ne tiens pas à ennuyer les membres avec des détails superflus, mais il faut évidemment mentionner les questions financières et la manière de lever les fonds nécessaires pour l'UNIDIR. Ce sont les problèmes que tout le monde connaît, mais nous devons également régler certaines questions administratives et juridiques qui découlent de la situation ambiguë de l'UNIDIR, une institution des Nations Unies qui n'est pas financée par le budget ordinaire et qui doit se consacrer à une recherche indépendante et en produire les résultats correspondants. Nous souhaitons vivement, comme nous l'a demandé le Secrétaire général, examiner toutes les questions en suspens ou les questions susceptibles de perturber le bon fonctionnement de l'UNIDIR, et proposer des solutions au Secrétaire général.

Nous sommes profondément reconnaissants envers le Gouvernement suisse, qui a proposé son aide sous forme de financement d'une évaluation indépendante des besoins de l'UNIDIR. Cela nous aidera énormément à nous faire une idée précise de la situation, en complément des renseignements fournis par le Directeur et le personnel en ce qui concerne les problèmes que rencontre l'UNIDIR. Nous espérons que cette évaluation produira des résultats avant la première réunion du Conseil d'administration en 2015, qui se tiendra à Genève fin janvier.

Je termine en exprimant notre sincère reconnaissance et nos remerciements avant tout au Secrétaire général. Sans son implication et son engagement personnels, il aurait été extrêmement difficile, voire impossible, de gérer à la fois les problèmes du Conseil consultatif et du Conseil d'administration. M^{me} Susana Malcorra, du Bureau du Secrétaire général, nous a beaucoup aidés, et bien sûr M^{me} Angela Kane, qui est notre amie et avec laquelle nous entretenons des contacts quotidiens dans le cadre de notre travail. Je ne puis imaginer de meilleure collègue ou amie qu'Angela.

Nous prévoyons que l'année prochaine sera très chargée, et j'espère, lorsque je viendrai rendre compte de nos travaux à la Première Commission l'année prochaine, que je serai en mesure – et j'en suis convaincu – d'expliquer très concrètement comment nous sommes parvenus à créer les conditions nécessaires pour stabiliser l'UNIDIR et le transformer en une institution autonome au sein de la famille des Nations Unies afin qu'il puisse continuer de fournir une recherche indépendante extrêmement importante à l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M^{me} Hitchens (Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre nomination à ce poste important. Je me félicite d'avoir une fois encore l'occasion de m'adresser à la Commission et de lui présenter une rapide mise à jour des activités et de l'évolution du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) au cours de l'année écoulée. Comme de nombreux membres le savent, l'UNIDIR a été créé à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en tant qu'institut autonome doté d'un mandat de l'Assemblée générale. Selon les termes de son statut, l'Institut est chargé d'entreprendre des recherches, des analyses et des activités pédagogiques indépendantes en vue de promouvoir une participation éclairée des États Membres aux initiatives de désarmement, de maîtrise des armements, de paix et de sécurité.

Au cours de l'année écoulée, l'Institut, comme tous les membres de la Commission, a été très occupé du fait du rythme de travail intensif dans plusieurs domaines. Dans le même temps, comme les membres le savent, la situation mondiale en matière de sécurité est presque constamment mise à l'épreuve, ce qui complique énormément la marche en avant dans de nombreux domaines. Néanmoins, l'UNIDIR continue de défendre son bilan de longue date en fournissant une recherche et des analyses pertinentes, instructives et utiles aux États Membres, et nous apprécions vivement leur appui et leurs encouragements en ce qui concerne la manière dont nos activités peuvent bénéficier aux États Membres et à la communauté du désarmement dans son ensemble.

Comme de nombreux membres le savent également, c'est la dernière fois que je prends la parole devant la Première Commission en ma qualité de Directrice de l'UNIDIR. Je vais donc m'écarter légèrement de la pratique établie, qui consiste à présenter un compte rendu des activités liées à notre programme de travail. Ces informations figurent dans notre rapport annuel, qui est publié sur notre site Web. Je vais plutôt mettre l'accent sur les questions générales et les enseignements que moi-même et l'Institut avons retenus au cours des six dernières années.

Sur la base de mon expérience à la tête de l'UNIDIR, je sais que l'avantage principal que présente

cet institut est sa capacité à travailler objectivement, à l'écart des contraintes politiques, tout en établissant un lien entre les États Membres et les processus de l'ONU. J'ai été encouragée, au fil des ans, par le ferme appui politique accordé par les États Membres à l'indépendance de l'Institut, et je les en remercie. Je tiens également à remercier les membres passés et actuels du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement et le Conseil d'administration de l'Institut de leur ferme appui en faveur de l'indépendance de l'Institut et du soutien qu'ils m'ont fourni à titre personnel, notamment durant des périodes très difficiles.

Je suis arrivée au fil des ans à la conviction de plus en plus ferme que l'UNIDIR est réellement un organisme sans pareil pour un certain nombre de raisons qui vont au-delà de son autonomie. Le mandat de l'UNIDIR consiste à fournir aux États Membres des données et des analyses, d'une part pour les préparer à participer à des négociations, et d'autre part pour les aider à traduire ces engagements négociés en mesures de mise en œuvre pratiques. Notre recherche n'est pas une fin en soi. Elle vise à innover, à avoir un impact et à régler des problèmes, autrement dit à transformer nos connaissances en mesures concrètes.

Un exemple clef de cette pratique est le travail entrepris par l'UNIDIR il y a plusieurs années pour répondre aux préoccupations des États Membres et des organismes des Nations Unies au sujet du gaspillage, des doubles emplois et même des organismes qui ont des objectifs contradictoires lorsqu'ils développent et mettent en œuvre des programmes et des initiatives dans des environnements complexes sur le terrain. L'initiative pluriannuelle de l'UNIDIR pour l'élaboration de projets fondés sur des données factuelles vise à développer une approche fondée sur des données factuelles afin que la réintégration soit programmée de manière à améliorer l'efficacité au niveau local des initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix après un conflit.

En 2013, un projet lancé en collaboration avec le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui regroupe plus de 20 organismes des Nations Unies, a permis de mettre au point un prototype d'instrument d'élaboration à l'usage du personnel et des partenaires de l'ONU, qui est expérimenté sur le terrain cette année. Toutefois, nous sommes rapidement rendu compte que l'élaboration des projets fondés sur des données factuelles pour garantir l'efficacité de la planification des programmes pouvait

s'appliquer à d'autres domaines que la programmation de la réintégration. Nous souhaitons élargir nos activités à d'autres processus et partenaires. Voici donc un exemple très clair de recherche fructueuse, de transformation de connaissances en mesures concrètes.

Par ailleurs, l'UNIDIR est doté d'une compétence unique en son genre qui lui permet de contribuer au renforcement des capacités aux niveaux politique et pratique au sein des États Membres, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies. Un exemple clef de ces activités est le projet en cours visant à faciliter l'application des normes internationales en matière de maîtrise des armes légères. L'UNIDIR a mis au point un logiciel d'auto-évaluation pour permettre aux organismes et aux États Membres d'évaluer la mise en œuvre de ces normes. Dans le cadre de la dernière phase du projet, l'UNIDIR s'attache à renforcer la capacité des organismes des Nations Unies et des organisations régionales à utiliser et intégrer ce logiciel à leurs activités de programmation et de formation afin de créer un réseau mondial d'institutions capables de fournir à leurs bénéficiaires, notamment les États, une formation adaptée à l'utilisation de cet instrument. Ces activités de renforcement des capacités créeront un modèle durable pour l'utilisation et la diffusion à long terme de ce logiciel et permettront aux institutions chargées de la formation d'entretenir un multiplicateur de force pour mettre en avant les normes internationales en matière de maîtrise des armes légères.

En outre, le vaste mandat de l'UNIDIR lui permet d'entreprendre des tâches qui recoupent les mandats plus étroits de nombreux autres organismes des Nations Unies. Un exemple clef de ce rôle unique est l'étude récente intitulée « Une sécurité illusoire : problèmes que posent les détonations nucléaires pour la coordination des interventions humanitaires des Nations Unies », qui a été entreprise en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Cette étude a examiné les mécanismes de planification et d'intervention du système humanitaire coordonné par l'ONU – qui est dirigé par la Coordinatrice des secours d'urgence et concerne un large éventail d'acteurs et d'organismes – afin de définir des scénarios plausibles illustrant les effets des détonations nucléaires. L'étude porte sur des problèmes spécifiques qui exigent de mettre davantage l'accent sur les aspects politique et opérationnel afin de renforcer la protection des civils contre les armes nucléaires. Enfin,

elle suggère effectivement au système humanitaire de prendre des mesures pour mieux prévoir de telles éventualités et insiste sur le fait qu'il est essentiel de veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées dans des zones peuplées, que ce soit délibérément ou accidentellement. Le fait est que cette étude n'aurait pu être réalisée par aucun des organismes concernés, car les problèmes abordés recoupaient leurs mandats individuels. Voici donc un nouvel exemple de l'importance du rôle de l'UNIDIR.

Enfin, l'UNIDIR est sans équivalent en ce que son mandat l'appelle à se pencher sur les menaces émergentes posées à la sécurité internationale, à anticiper les risques et à élaborer des mesures de prévention avant l'apparition d'une crise grave. Les travaux que nous menons depuis longtemps pour élucider les problèmes de sécurité dans l'espace et de cybersécurité et pour mettre au point des méthodes de lutte contre ces problèmes sont un exemple de notre attachement à ce mandat. Un autre exemple est le projet en cours sur la militarisation de technologies de plus en plus autonomes, dans le cadre duquel nous examinons les questions fondamentales qui doivent être réglées afin de mettre au point des politiques solides à l'avenir.

Sur toutes ces questions, les conférences et le travail de recherche de l'UNIDIR ainsi que sa politique axée sur le renforcement des capacités continuent d'aider diplomates et décideurs politiques à mieux comprendre les nombreuses complexités en jeu afin d'être mieux à même de prendre des décisions sur la façon de trouver un équilibre entre les risques que font courir ces technologies à la société et les avantages qu'elles lui offrent. Comme le montrent ces quelques exemples, la valeur ajoutée de l'UNIDIR provient de ce que nous sommes partie intégrante du système des Nations Unies tout en ne l'étant pas, et donc en mesure d'apporter aux défis sécuritaires qui nous attendent des réponses basées sur des connaissances. Encore une fois, je n'ai aucun doute que le travail qu'effectue l'UNIDIR contribue chaque jour et continuera de contribuer à celui, important, de tous les membres. J'ai la ferme conviction que si l'UNIDIR n'existait pas, l'Assemblée générale l'aurait inventé.

L'UNIDIR a toujours été une organisation modeste et efficace qui compte sur le travail d'un personnel spécialisé peu nombreux, responsable de la vision de l'Institut, de sa gestion et de son fonctionnement quotidien, ainsi que sur celui d'un groupe variable de chercheurs et d'analystes très compétents qui s'occupent

des projets de fond. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du personnel de l'Institut de leur dévouement à la mission de cette institution, à leurs travaux et aux objectifs de désarmement, de maîtrise des armements, de paix et de sécurité. Étant donné que tant le personnel institutionnel que les chercheurs travaillent sur la base de contrats à court terme et sans aucune sécurité de l'emploi, je ne peux qu'applaudir leur résilience et leur volonté de se sacrifier pour cette cause.

Comme la plupart des membres le savent, les nombreuses activités de l'UNIDIR sont financées uniquement par des contributions volontaires et je voudrais par conséquent exprimer en premier lieu ma gratitude aux États Membres qui financent le fonctionnement de l'UNIDIR, en particulier en ces temps de crise financière. Je suis parfaitement consciente des contraintes budgétaires que connaissent tous les Membres, et j'apprécie les efforts qu'ils déploient pour appuyer l'Institut. Et je sais aussi parfaitement bien, toutefois, que l'UNIDIR a plus que jamais besoin de l'aide des États Membres pour continuer de fonctionner.

À bien des égards, l'UNIDIR est victime de son propre succès. La capacité de l'Institut à continuer de survivre, de produire un travail de qualité et de parvenir aux résultats souhaités et appréciés par les États Membres malgré une insuffisance chronique de financement a fait qu'il a un peu plus de difficulté à trouver des solutions à long-terme à sa situation financière.

Les donateurs se sont habitués à un travail de grande qualité en contrepartie de leur argent. Les États Membres dans leur ensemble s'attendent eux aussi à ce que l'UNIDIR analyse et appuie toute une série de processus de désarmement sans contrepartie financière. Par exemple, les Présidents tournants de la Conférence du désarmement demandent souvent aux experts de l'UNIDIR de faire des analyses ou de préparer des notes d'information sans rémunération. En effet, comme les États Membres l'ont constaté ces dernières années, tandis que leurs propres ressources internes consacrées au travail d'analyse s'amenuisent, l'UNIDIR est appelé à faire encore davantage. Hélas, le fossé entre attentes et appui financier continue de s'élargir.

Il y a plusieurs problèmes posés. Premièrement, l'UNIDIR est désavantagé par rapport aux centres d'étude et d'analyse, centres de recherche et organisations non gouvernementales qui ne sont pas affiliés à l'ONU pour ce qui est du prix unitaire payé pour les biens et services qu'il produit, car son statut d'organisme des Nations Unies entraîne certains coûts d'opportunité.

En effet, les coûts de l'activité de l'UNIDIR en tant qu'organisme des Nations Unies ont augmenté au fil du temps à mesure que les services rendus autrefois par l'Organisation à l'UNIDIR en échange de coûts d'appui aux programmes – ce que nous payons à l'ONU – ont été éliminés ou sont maintenant offerts sur la base du principe du recouvrement de frais. Dans le même temps, étant donné que les règles et règlements changent constamment, le personnel doit consacrer plus de temps à faire tout simplement fonctionner le système, alors même que l'Institut est contraint de réduire son personnel d'appui en raison de l'insuffisance de financement à des fins non spécifiées.

Il est clair que l'obtention de contributions volontaires pour financer l'exécution de projets n'est pas la principale difficulté financière. Les contributions volontaires annuelles destinées à l'UNIDIR n'ont cessé d'augmenter, quoique lentement, depuis sa création. En 2009, lorsque je suis arrivée, les contributions volontaires étaient légèrement supérieures à 2,3 millions de dollars. En 2012, ce montant est passé à près de 3,7 millions avant de retomber en 2013 à 2,7 millions. Les États Membres apprécient à l'évidence le travail de l'UNIDIR, sinon cela n'aurait pas été le cas.

Plus exactement, un élément essentiel du problème systémique a été le changement du mode de financement des gouvernements, qui est passé de l'appui institutionnel à un financement limité de projets précis. Au cours de l'année écoulée, environ 85 % des fonds versés à l'UNIDIR ont été affectés à l'exécution de projets, souvent assortis de stipulations relatives à la somme à consacrer à ce qu'on appelle les frais généraux ou le fonctionnement du personnel requis pour la gestion administrative et la supervision des projets eux-mêmes. Cela a créé un décalage entre le souhait émis par les États Membres que l'UNIDIR lance de nouveaux projets et activités et la capacité interne de l'institution de produire, gérer, évaluer et publier les résultats de ces projets et activités. Tandis que l'UNIDIR ne reçoit qu'une petite subvention imputée sur le budget ordinaire, initialement destinée à ne couvrir que les dépenses de personnel, cette subvention n'a couvert pendant des années que les dépenses du Directeur, et les couvre à peine maintenant, malgré les nombreuses résolutions adoptées par les États Membres et le Conseil d'administration aux fins de son augmentation.

L'absence de financement à des fins non spécifiées suscite nombre de préoccupations opérationnelles. L'une d'elles – que beaucoup d'entre vous ici m'ont

certainement entendu répéter des millions de fois – est mon regret qu'il soit impossible de mener des recherches donnant des résultats rapides en matière d'activités éducatives – pour inverser le cours des choses et parvenir rapidement à quelque chose de nouveau. Il n'y a tout simplement pas de fonds communs pour financer des activités qui ne sont pas liées à des projets, et nous n'avons pas non plus les moyens de maintenir en place un personnel de recherche aux fins de ces activités. En outre, l'Institut s'efforce par tous les moyens de s'acquitter de son mandat malgré les contraintes dues au fait que la plupart des fonds sont destinés à des projets spécifiques appuyés par une poignée de donateurs. L'insuffisance de ressources institutionnelles et macroprogrammatiques et une assiette réduite de donateurs signifient inévitablement que des questions qui tiennent à cœur à certains États Membres n'auront ni la place ni l'importance qu'elles devraient avoir dans l'ordre du jour de l'Institut.

Manifestement, cette situation est un problème qui, s'il n'est pas réglé, nuira à coup sûr à l'efficacité de l'Institut et rendra la tâche du Directeur extrêmement difficile. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons élaboré un plan de transition pour l'avenir. L'un des moyens d'aider serait que les États Membres étudient sérieusement la possibilité d'un financement accru imputé sur le budget ordinaire de l'ONU. Bien que je sois consciente qu'il s'agit là d'un processus laborieux et éminemment politique, un élargissement de l'assiette de donateurs sera aussi essentiel à l'avenir. Et je demande donc à tous les États non donateurs de mettre la main à la poche et de contribuer à la cause, même avec des sommes minimales. Les membres du Conseil et moi-même sommes disposés à discuter à tout moment avec tous les États Membres de la façon dont l'avenir de l'UNIDIR peut être pleinement garanti.

Dans l'intervalle, l'UNIDIR reste déterminé à jouer son rôle en faveur de la cause du désarmement, de la non-prolifération et de la paix et la sécurité aux côtés de tous les Membres. Je me réjouis sincèrement d'avoir eu l'occasion de servir une aussi importante institution que l'UNIDIR.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre la séance pour permettre aux membres de la Commission d'avoir un débat interactif dans le cadre d'une séance officieuse de questions-réponses.

La séance, suspendue à 17 h 40, est reprise à 17 h 45.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste au titre du groupe intitulé « Mécanisme de désarmement ».

Il est rappelé à toutes les délégations prenant la parole qu'elles sont priées de limiter la durée des déclarations faites à titre national à cinq minutes, et à sept minutes les déclarations faites au nom de plusieurs délégations.

Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union Européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association, et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous sommes un fervent partisan de l'Organisation des Nations Unies et d'un multilatéralisme efficace. Le rôle joué et la contribution apportée par le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont les différentes composantes se renforcent mutuellement, demeurent essentiels et irremplaçables. Les organes délibérants et de négociation mis en place sous les auspices de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doivent améliorer leurs performances et atteindre des résultats conformément à leurs mandats. Les progrès récents enregistrés dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, tels que le succès rencontré par le Traité sur le commerce des armes et la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, démontrent que les délibérations et les négociations dans ces domaines peuvent produire des résultats.

Nous pensons que la Première Commission doit servir de cadre à des échanges ouverts et pertinents, à même de faire face aux défis actuels liés à notre sécurité collective et d'élaborer des mesures concrètes à cette fin. Elle doit concentrer ses efforts sur les questions d'actualité les plus pertinentes, plutôt que de continuer la pratique qui consiste à procéder d'une manière formaliste et à simplement mettre à jour les résolutions précédemment adoptées. Afin d'alléger son ordre du jour chargé et de le rendre plus pertinent, nous sommes d'avis

que la biennialisation ou triennialisation d'un plus grand nombre de résolutions de manière équilibrée devrait être envisagée. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président d'organiser une réunion informelle pour discuter d'éventuelles améliorations à apporter aux tables rondes, initiative que nous considérons comme une mesure positive dans cette direction. Nous sommes favorables à un renforcement de l'efficacité, de l'utilité et de l'interactivité des tables rondes et avons présenté des propositions concrètes à cet égard.

La Conférence du désarmement, conformément à son mandat, a pour rôle essentiel de négocier les traités multilatéraux sur le désarmement. Nous sommes déçus qu'elle n'ait pas été en mesure de commencer ses travaux de fond ni les négociations. Cette année, cependant, nous avons pris note de certains progrès encourageants. La reconstitution du Groupe de travail informel chargé d'aider à l'élaboration d'un programme de travail ainsi que les discussions structurées dans le cadre du calendrier d'activités ont donné lieu à un débat constructif et ouvert. Nous espérons que ces efforts pourront être poursuivis.

Nous tenons également à réitérer notre engagement de longue date en faveur de l'élargissement de la Conférence. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations concernant l'augmentation du nombre de ses membres et nous sommes très favorables à la nomination d'un coordonnateur spécial à cet égard. Étant donné notre coopération avec la société civile, nous appelons au renforcement des échanges entre la cette dernière et la Conférence, ce qui permettrait aux organisations non gouvernementales et aux institutions de recherche d'apporter une plus grande contribution aux travaux de la Conférence, sans exclusion.

Pour l'Union européenne, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide dans le cadre de la Conférence du désarmement de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé, demeurent manifestement prioritaires. Les préoccupations liées à la sécurité nationale, bien que légitimes, peuvent et doivent être abordées dans le cadre du processus de négociation au lieu d'être considérées comme une condition préalable. Nous demandons aux délégations de faire preuve de souplesse. Nous appelons tous les États membres de la Conférence du désarmement à entamer les négociations sur ce traité dans les plus brefs délais et l'examen des

autres questions inscrites à l'ordre du jour, conformément au programme de travail qui a été adopté (CD/1864). Nous invitons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à appliquer immédiatement un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous nous félicitons des discussions constructives menées en 2014 lors des deux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. La participation d'experts de plusieurs États membres de l'Union européenne aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux reflète notre vif intérêt et notre attachement à cette question. Nous attendons avec intérêt le rapport du Président du Groupe d'experts gouvernementaux et les réunions qui se tiendront en 2015 en vue de faire avancer ce processus.

À l'instar d'autres acteurs, nous sommes déçus de ce que, depuis 1999, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies se soit montrée incapable de s'acquitter de son mandat et d'adopter des recommandations. L'Union européenne et ses États membres estiment qu'il convient d'examiner sincèrement la manière dont les méthodes de travail actuelles de la Commission du désarmement ont été appliquées, en particulier en ce qui concerne son programme actuel, qui est trop politisé.

Nous saluons et appuyons fermement l'initiative prise par le Président de la Commission du désarmement d'inviter les États membres à soumettre des propositions sur les moyens qui permettraient de revitaliser les travaux de la Commission, y compris la possibilité de modifier son ordre du jour sur les questions de fond. Nous estimons en outre que le document de réflexion de la présidence présentant diverses propositions pour le prochain cycle triennal est une excellente base pour ces discussions. À cet égard, nous avons exprimé nos vues lors de la réunion informelle du 8 Septembre et nous appuyons la résolution de la Commission du désarmement qui a été présentée par le Président, que nous considérons comme un moyen concret d'améliorer les perspectives de succès du prochain cycle triennal. Nous nous réjouissons à la perspective de participer de manière constructive à ces débats.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un élément fiable du mécanisme de désarmement, investi d'un mandat

spécifique consistant à faire des recherches et des analyses indépendantes sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité qui exigent un niveau élevé de compétence. L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance aux activités de l'UNIDIR relatives à des recherches indépendantes en matière de désarmement et de sécurité. Nous avons apporté un appui financier au travail important réalisé par l'Institut à maintes reprises.

M^{me} De Jesus Ferreira (Angola) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de participer à cette réunion de la Première Commission à sa soixante-neuvième session, au nom de la République d'Angola. Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que l'Angola prend la parole, nous voudrions saisir cette occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer de notre pleine coopération.

La République d'Angola est consciente du rôle essentiel que joue l'énergie nucléaire quand elle est utilisée à des fins pacifiques, surtout pour répondre aux besoins croissants d'énergie électrique en vue du développement de notre planète et s'agissant de sa contribution au traitement du cancer, à la vaccination du bétail et à la lutte contre les parasites dans le secteur de l'agriculture. Pour ces raisons, l'Angola espère que les travaux de la Commission permettront de recenser de nouveaux défis et de proposer des solutions pour surmonter les divergences, ainsi que des propositions relatives à la sûreté nucléaire et au renforcement de la confiance dans le contexte de la lourde tâche à laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est confrontée en vue de renforcer la coopération entre tous ses membres.

À notre humble avis, les débats sur cette question ont lieu à un moment où il convient d'accorder plus d'attention au contrôle et au désarmement nucléaires. La présence de délégations de bon nombre d'États membres démontre l'importance qu'ils attachent à cette question, ainsi que l'importance pour la communauté internationale de signer et de ratifier les instruments internationaux existants afin de contribuer à l'élimination de tous les dispositifs de destruction massive, tels que les armes nucléaires.

En ce qui concerne l'Angola, nous voudrions indiquer que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait actuellement l'objet d'une procédure administrative au sein de l'Assemblée nationale, qui devrait donner lieu à une publication. La Convention

sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est également en cours d'examen par les ministres concernés aux fins d'adhésion et de ratification.

Nous estimons que la situation actuelle en matière de désarmement dans le monde appelle une coordination efficace entre les États membres face aux défis posés par la menace de l'emploi d'armes nucléaires et en vue de prévenir les menaces auxquelles les États sont actuellement confrontés dans ce domaine. À notre avis, il faut encore veiller à ce que chaque État soit disposé à apporter sa contribution, à faire de son mieux au niveau national et international pour restructurer et adopter les instruments existants afin d'harmoniser et de mettre en œuvre de tous les programmes de désarmement nucléaire en vue de garantir la paix et la sécurité internationales.

L'Angola n'a pas d'installations nucléaires sur son territoire et n'a pas l'intention de les acquérir dans le cadre de son Plan national de développement 2013-2017. Au contraire, notre pays prévoit de mettre en œuvre des projets ayant trait à l'utilisation de radio-isotopes, d'accélérateurs linéaires de particules et de divers appareils à rayons X dans le cadre de diverses activités, notamment dans le domaine de la médecine et de la santé animale.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que la République d'Angola attache une grande importance à ce que l'énergie nucléaire continue d'être utilisée en tant que ressource supplémentaire sur notre planète dans l'optique du progrès et du développement. À cette fin, l'AIEA doit, au moyen d'instruments de sûreté et de sécurité, continuer à jouer un rôle crucial pour contribuer à la paix et la sécurité internationales, et toujours en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration. Le texte intégral en a été distribué. Le Pakistan partage les préoccupations exprimées quant à l'absence de progrès au sein du mécanisme de désarmement des Nations Unies dans son ensemble. À notre avis, cette impasse résulte des réalités stratégiques actuelles. Nous devons reconnaître que pour que le mécanisme de désarmement fasse des progrès, il faut que soit respecté le principe de la sécurité égale et non diminuée pour tous les États. Il ne saurait y avoir de discrimination, de sélectivité ou d'exceptionnalisme dans le contexte de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Il est regrettable que l'un des éléments clefs de ce mécanisme, à savoir la Conférence du désarmement, se trouve dans l'impasse depuis plus d'une décennie s'agissant de toutes les questions inscrites à son ordre du jour. En effet, aucun progrès n'a été enregistré au cours des 30 dernières années en ce qui concerne la question du désarmement nucléaire, qui est la raison d'être de la Conférence du désarmement. Certains des principaux États dotés d'armes nucléaires, en dépit de leurs bonnes paroles, n'ont manifesté qu'un attachement de pure forme à l'objectif du désarmement nucléaire. À la Conférence du désarmement, ils n'ont cessé de s'opposer à l'ouverture de toute négociation sur le désarmement nucléaire. Ils soutiennent que cet objectif ne peut être atteint que par une approche progressive. Nous considérons toutefois qu'une telle approche ne contribue pas vraiment à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire car elle ne prévoit que des accords équivalents à des mesures de non-prolifération.

Nous estimons par exemple qu'une de ces mesures – le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – ne contribue pas au désarmement nucléaire mais ne fait qu'interdire de nouveaux essais nucléaires. N'oublions pas non plus que les puissances nucléaires n'ont été disposées à négocier et à conclure ce Traité qu'après avoir procédé à plus d'un millier d'essais nucléaires, et elles n'avaient donc pas vraiment besoin d'en effectuer d'autres. Ces États ont ainsi fait de nécessité vertu.

De même, certaines puissances nucléaires et leurs alliés encouragent maintenant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, affirmant qu'il s'agit de la seule question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement dont l'examen peut avancer. Ces grandes puissances possédant déjà d'énormes stocks de matières fissiles et n'ayant plus besoin d'en acquérir davantage pour la fabrication d'armes, elles sont prêtes à faire ce prétendu sacrifice. Cependant, une telle interdiction de produire ces matières à l'avenir ne serait, au mieux, qu'une mesure de non-prolifération qui ne contribuerait en aucun cas à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire.

Nous considérons que si nous devons adopter une mesure efficace de non-prolifération et de désarmement concernant les matières fissiles, il doit exister un traité sur les matières fissiles qui non seulement interdit la production future mais prévoit également une

réduction des stocks de matières fissiles existants ou les soumette au moins à des garanties internationales. Seul un tel traité sur les matières fissiles peut prendre en considération et protéger les intérêts de tous les États en matière de sécurité et contribuer au désarmement nucléaire. Certains États ont affirmé que l'on peut et qu'il faut répondre aux préoccupations liées à la sécurité nationale dans le cadre des négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires menées à la Conférence du désarmement. Nous sommes entièrement d'accord, à condition que ces États suivent la même logique pour les trois autres questions principales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence : le désarmement nucléaire, les assurances de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Si une question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est prête à faire l'objet de négociations, c'est bien un traité sur des assurances de sécurité négatives. Un tel traité ne menacerait la sécurité d'aucun État doté de l'arme nucléaire ni ne la mettrait en péril. En même temps, aucun État doté de l'arme nucléaire ne peut prendre la décision moralement répréhensible d'employer des armes nucléaires contre un État non doté de l'arme nucléaire. En outre, la quasi-totalité des États dotés de l'arme nucléaire a, sous une forme ou une autre, déjà donné des garanties de non-emploi d'armes nucléaires contre un État qui n'en possède pas.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. C'est une zone qui doit être utilisée uniquement dans l'intérêt de tous les peuples. Il incombe donc à la communauté internationale et aux membres de la Conférence du désarmement en particulier de négocier un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est assez satisfaisant que, après plusieurs années dans l'impasse, la Conférence du désarmement ait, en 2014, réussi à se mettre d'accord sur un calendrier d'activités prévoyant des discussions de fond sur tous les points de l'ordre du jour, de manière équilibrée et équitable. Même si elles ne constituent ni des négociations ni des prénégociations, ces discussions sont à notre avis utiles afin de mettre en évidence les différents aspects de chaque point de l'ordre du jour et de renforcer notre conviction que la Conférence du désarmement est le cadre approprié pour la tenue de ces débats.

La séance est levée à 18 h 5.